

COMPTE-RENDU

Présents: COURGEAU Claude ; BORDIER BONNEAU Patricia ; LENA Jean-Michel ; METIVIER Marie-Claude ; LETOURMY Gérald ; BONNIGAL Serge ; FRANCINEAU Jean-Jacques ; BAUCHER Marie-France ; COURTAULT Noëlle ; VERGEON Danielle ; BENOÎT David ; MORIN Pierre ; MARIN Jean-Pierre ; GARCONNET Jocelyn ; HUBERT Jean-François ; CONZETT Pascal ; DESVAUX Michel ; FAUQUET Christine ; MAHIEU Jean-Louis ; POUGETOUX Eric ; ABLITZER Claude ; LALOT François ; RENAUDEAU Jean-Marie ; MAZALEYRAT Dominique ; LEMAIRE Jacques ; SALMON Martine ; DOURTHE Pierre ; GAUTIER Françoise ; HEMME Jean-Marc ; CHESNEAU Claude ; BEUZELIN Véronique ; COSNIER Michel ; COUSTENOBLE Dalila ; MAAREK Michèle ; VENGEON Brigitte ; LEPRINCE Florence ; WERTHEIMER Stéphanie ; SALGE Franck ; PODEVIN Olivier ; LE QUERE Aymeric ; GOMME Gino ; BESNARD Joël ; REILLE Antoine ; POUTEAU Benoît ; GONZALES BOURGES Chantal ; MENAGER Véronique ; GASCHET Jean-Pierre ; DATTE Pierre ; CHANTELOUP Lionel ; GOETGUELUCK Patrick ; PAPIN Gisèle ; BECHON Annie ; LUNVEN Philippe ; MORISSET Laure ; LAUMONNIER Daniel ; BOURACHOT Régis ; PETEREAU Franck ; GASNIER Michèle ; BARBOUX Sylvie ; UHART Jean-Michel ; COCHIN Jocelyne

Secrétaire de séance : Mme COUSTENOBLE Dalila



Ordre du jour :

- Modification des statuts du Pays Loire Touraine
- Débat d'orientations budgétaires 2020
- Bilan des rencontres du Pays 2019
- Délibérations administratives
- Questions diverses

1. Modification des statuts du Pays Loire Touraine

M. Courgeau rappelle que le Syndicat mixte du Pays Loire Touraine est administré par un Comité syndical composé des représentants élus par chacun des organes délibérants des collectivités et groupements adhérents. Ce comité syndical compte actuellement, 110 délégués titulaires et 110 délégués suppléants.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre le quorum lors de chaque comité syndical, les membres du Bureau proposent de diminuer le nombre de délégués au comité syndical avec une mise en application pour la prochaine mandature.

Aujourd'hui, la répartition est réalisée selon le nombre d'habitants par commune :

	Nb de délégués actuels
Communes < 1 000 habitants	1
Communes 1 001-3 000	2
Communes 3 001-5 000	3
Communes 5 001-7 000	4
Communes 7 001-9 000	5
Communes 9 001-11 000	6
Communes 11 001-13 000	7
Communes > 13 001	8

Les membres du Bureau proposent de modifier cette représentativité selon la répartition suivante :

	Nombre de délégués
Commune de moins de 2 500 habitants	1
Commune de 2 500 habitants et plus	2
Les 4 villes centres Amboise, Bléré, Château-Renault et Montlouis-sur-Loire	3

La représentativité des **Communautés de Communes adhérentes** correspond à la somme des représentants auxquels chaque commune membre de la Communauté de Communes pourrait prétendre à titre individuel (selon les strates applicables aux Communes, décrites ci-dessus).

Les membres du Bureau proposent par ailleurs que les **Communautés de communes du territoire** soient représentées par leurs Président(e)s ou leur représentant(e).

Le **Conseil Départemental** resterait représenté par un conseiller départemental par canton du Pays Loire Touraine.

Délibération :

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical à la majorité (54 pour, 4 contre) :

- Valident la modification de l'article 5 des statuts du Pays Loire Touraine comme suit :

« Article 5 : Comité syndical

Les communes adhérentes désignent chacune au sein de leur conseil municipal le nombre de délégués comme suit :

	Nombre de délégués
Commune de moins de 2 500 habitants	1
Commune de 2 500 habitants et plus	2
Les 4 villes centres : Amboise, Bléré, Château-Renault et Montlouis-sur-Loire	3

La représentativité des Communautés de Communes adhérentes correspond à la somme des représentants auxquels chaque commune membre de la Communauté de Communes pourrait prétendre à titre individuel (selon les strates applicables aux Communes, décrites ci-dessus).

Les Communautés de communes du territoire sont représentées par leurs Président(e)s ou leur représentant(e).

Le Comité syndical du Pays Loire Touraine est composé de délégués titulaires et autant de délégués suppléants désignés par les membres associés.

Le Conseil Départemental est représenté par un conseiller départemental par canton du Pays Loire Touraine.

Le nombre de représentants reste constant pendant la durée du mandat quelle que soit l'évolution de la population au Recensement Général de la Population ou aux Recensements Complémentaires. Les mandats des membres du Comité expirent en même temps que leur qualité de membres des assemblées qu'ils représentent, ou, soit par décès, soit par démission.

En cas de partage des voix au cours d'un vote, la voix du Président est prépondérante hors scrutin secret. »

- adoptent les statuts du Pays Loire Touraine
- autorisent le Président à signer tous les documents afférents.

2. Débat d'orientations budgétaires 2020

M. COURGEAU et l'équipe du Pays ont présenté les propositions d'actions pour l'année 2020 (cf. document joint).

M. Courgeau après avoir lu le rapport complémentaire a précisé que le Pays œuvre pour obtenir des subventions sur les différents postes et les différents projets. Ce travail permet de ne pas augmenter la cotisation par habitant qui restera à 1.09 € pour l'année 2020.

L'assemblée a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

3. Bilan des rencontres du Pays 2019

Pour la 3^{ème} édition des Rencontres du Pays sur le thème de l'Alimentation, **13 animations** ont été organisées rassemblant **plus de 430 personnes**.

Les concours photos et dessins ont rencontré encore une fois un vif succès avec près de 120 participants.

Ce programme a permis de réaffirmer le rôle du Pays en tant qu'espace de sensibilisation et d'échanges.

Retour en images...



4. Délibérations administratives

Délibération n°3 : Adhésion au GIP RECIA

Objet de la délibération :

Vu la loi du 13 mars 2000 relative à la dématérialisation des procédures et à leur sécurité,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre-Val de Loire InterActive approuvée par l'arrêté préfectoral,

Considérant que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif

CONSIDERANT que le GIP RECIA propose des outils pour le déploiement de l'E-Administration au sein de la Région Centre-Val de Loire, en offrant aux collectivités membres des services couvrant l'ensemble du processus de dématérialisation,

CONSIDERANT que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **approuvent** l'adhésion du Syndicat mixte du Pays Loire Touraine au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre-Val de Loire InterActive, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET, Loiret,
- **approuvent** la convention constitutive entre Syndicat mixte du Pays Loire Touraine et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **approuvent** les termes de la convention e-administration qui définit les modalités d'accompagnement des collectivités adhérentes pour la mise en œuvre de la dématérialisation des données et des échanges,
- **prennent** note du montant de la contribution annuelle au GIP de 420 € et autorise le Président à inscrire cette dépense au budget en section de fonctionnement,
- **prennent acte de la désignation** d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **donnent** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

Délibération n°4 : Adhésion au service du Délégué à la Protection des données au GIP RECIA

L'Europe est dotée depuis le 25 mai 2018 d'un texte harmonisant les législations nationales en matière de protection des données à caractère personnel, le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

Chaque organisme, privé ou public, qui traite des données personnelles de résidents européens est soumis à ce texte. Il les oblige à assurer la transparence de leur gestion des données à caractère personnel qui fait leur activité et la sécurité et l'intégrité de ces données.

Les personnes concernées par ces traitements de données mis en œuvre par ces organismes bénéficient de droits leur permettant de garder le contrôle sur l'utilisation qui est faite de leurs données personnelles.

Afin d'assurer le respect de ce Règlement européen, chaque organisme public et certains organismes privés doivent faire appel aux services d'un **Délégué à la protection des données (DPD)**, plus communément appelé Data Protection Officer (DPO). Celui-ci à la **charge d'effectuer la mise en conformité de l'organisme et d'assurer le respect du RGPD**.

Le **GIP Recia** propose les services d'un DPD mutualisé à l'ensemble de ses membres.

Les membres souscrivant à cette prestation bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans la

mise en œuvre de la démarche RGPD de l'établissement. Dans ce cadre, le DPD mutualisé officie au nom du bénéficiaire et est l'interlocuteur privilégié en matière de protection de la donnée personnelle.

Sa mission est d'assurer la conformité de la collectivité au RGPD, de répondre aux demandes des personnes concernées par les traitements de données à caractère personnel, ainsi que d'être l'interface avec les autorités de contrôle.

Plus précisément, sa mission consiste à réaliser un audit, identifier les écarts entre les process internes à l'établissement et la réglementation, produire un rapport d'évaluation des risques et un plan d'action de mise en conformité.

Délibération

Vu le règlement européen n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données(RGPD),

Vu l'article 25 de la loi 84-53 modifié,

Vu la délibération approuvant l'adhésion du Syndicat au Groupement d'intérêt Public Récia,

Considérant l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un **Délégué à la Protection des Données (DPD)**, appelé aussi **DPO (Data Protection Officer)** qui ne peut être ni le Président du Syndicat ni un agent du Syndicat.

Considérant que la fonction de DPD peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement,

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- désignent le Délégué à la Protection des Données proposé par le GIP RECIA. Cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés),
- approuvent l'avenant à la convention e-administration pour pouvoir bénéficier de la prestation DPO mutualisé,
- prennent note du montant de la contribution annuelle de 750 € la première année et de 500€ les années suivantes et ont autorisé le Président à inscrire cette dépense au budget en section de fonctionnement,
- autorisent le Président à signer l'avenant à la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Délibération n°5 : Participation du Syndical mixte du Pays Loire Touraine à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

Le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;

Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Délibération :

Les membres du comité syndical à l'unanimité :

- chargent le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision
- précisent que les contrats devront garantir tout ou partie des risques suivants :
 - Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.

- Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels) : Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.
- précise que ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :
 - Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1^{er} janvier 2021.
 - Régime du contrat : capitalisation.
- s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance,
- autorise le Président à signer toutes les pièces et actes se rapportant à cette décision.

Délibération n°6 : Renouvellement du label « Pays d'art et d'histoire » du Pays Loire Touraine

Le label Pays d'art et d'histoire a été attribué au Pays Loire Touraine par le Ministère de la Culture le 13 novembre 2008. La labellisation s'est concrétisée par la signature d'une Convention entre l'État et le Pays Loire Touraine fixant les engagements de chacun, le 12 février 2009. Cette convention ayant une durée de 10 ans, il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement.

Une rencontre avec le Ministère de la Culture a été conduite le 26 novembre 2018, préalable au renouvellement. Cette étape a permis de démontrer l'engagement des élus du Pays Loire Touraine et les motivations du territoire à poursuivre son engagement pour le label Pays d'art et d'histoire.

Le 11 décembre 2019, une Commission de coordination, composée d'élus référents du territoire et de l'ensemble des partenaires institutionnels du label, a été organisée afin d'orchestrer et évoquer la méthodologie pour le renouvellement de la convention. Elle a permis de présenter et d'échanger autour du bilan des 10 ans de mise en œuvre du label et des perspectives de la renégociation de la convention.

Les membres de cette Commission ont décidé, à l'unanimité, de proposer le renouvellement du label Pays d'art et d'histoire. Le travail de constitution du dossier de renouvellement va s'échelonner en 2020 avec l'appui de la DRAC et de la Direction générale des patrimoines. Il va s'appuyer sur des groupes de travail thématiques, conduits par un comité de pilotage restreint.

Délibération :

Les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- autorisent le Président à renouveler le label Pays d'art et d'histoire.
- autorisent le Président à signer toutes les pièces et actes se rapportant à cette démarche et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Délibération n°7 : Création graphique de documents de valorisation du patrimoine dans le cadre du Pays d'art et d'histoire en 2020

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation du public au patrimoine au travers du label Pays d'art et d'histoire, le Pays Loire Touraine réalise des publications selon les besoins identifiés sur le territoire. Ces documents sont conçus selon la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire.

En 2020, il est projeté de produire deux documents de valorisation du patrimoine, l'un pour le circuit patrimonial de Château-Renault, le second pour le Castellum de Larçay.

Aussi pour la création graphique de ces documents, il est prévu une enveloppe maximum de 1 600€ TTC.

Délibération :

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorisent le Président :

- à engager la réalisation de ces deux publications dans le cadre du Pays d'art et d'histoire
- à choisir les prestataires graphiques dans la limite des sommes fixées
- à signer toutes les pièces et actes se rapportant à ces deux projets.

Délibération n°8 : Renouvellement du Contrat Local de Santé

Par délibération du 12 février 2014, le Pays Loire Touraine s'est engagé dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle de son territoire. Le premier CLS a été signé le 2 mars 2017 pour une durée de 3 ans, par l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, la Région Centre Val de Loire, le Comité Départemental 37, le Centre hospitalier Amboise-Château-Renault et le Pays Loire Touraine.

Ce Contrat se compose de 24 Fiches Actions pilotées par des acteurs de terrain et/ou le Pays Loire Touraine.

Depuis 2017 :

- 33 actions directes ont été mises en œuvre au travers du CLS : ateliers, conférences, ciné-débat, exposition, formation, info-sensibilisation, forum, mise en forme de réseaux/comités,...
- plus de 1 800 personnes ont été touchées par des actions directes du CLS : 290 professionnels, 320 en public spécifique, 1 250 en grand public
- la coordinatrice a participé régulièrement à 16 comités locaux et départementaux : santé mentale, service sanitaire, soutien à la parentalité, télémedecine, accès aux soins...
- le CLS a marqué son engagement fort sur de grandes thématiques de santé publique : santé des aidants, santé mentale, violences faites aux femmes et aux enfants, prévention cancer...
- le CLS a œuvré dans sa mission principale de coordination des acteurs du territoire et de mise en réseaux pour une dynamique de santé cohérente sur l'ensemble du PLT, en consacrant plus de la moitié du temps aux rencontres partenariales.

Le contrat arrivant à échéance, nous devons procéder à son renouvellement.

L'engagement des élus du territoire sur le développement d'axes thématiques médico-sociaux, notamment en termes de prévention et d'égalité d'accès aux soins a été réaffirmé par le vote favorable de l'ensemble des élus du Bureau du 13 novembre 2019.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a été mobilisée afin de définir les modalités de bilan de ce 1^{er} CLS et la méthodologie de construction du nouveau CLS. Ce travail fera l'objet de groupes de réflexion thématiques et de comités retreints, au long de l'année 2020. En outre, afin de garantir la qualité de ces travaux, il est envisagé d'être accompagné par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) pour le bilan des 3 années du CLS 1. L'ARS va par ailleurs être sollicitée pour le prolongement par avenant du CLS 1 pour une durée d'1 an afin de faciliter la mise en œuvre du CLS 2.

Délibération :

Les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- sollicitent auprès de l'ARS le prolongement d'une année du CLS 2017-2020,
- valident le renouvellement du CLS,
- autorisent le Président à signer l'avenant au CLS 2017-2020 et toutes les pièces et actes se rapportant à cette délibération.

5. Questions diverses

Prochain comité syndical :

Mercredi 19 février 2020 à 18h dans la salle polyvalente de Pocé-sur-Cisse.

COMPTE-RENDU

Présents : Mmes BARBOUX Sylvie, BE Christiane, BECHON Annie, BELLEFILLE Claudine, BENOIT Gisèle, COURTAULT Noëlle, COUSTENOBLE Dalila, CRENN-DUMAGNOU Sophie, FOUGERON Corine, GASNIER Michèle, LEPRINCE Florence, MAAREK-LEMARIE Michèle, MARQUENET-JOUZEAU Anne, MARTIN Christiane, MEME Nathalie, METIVIER Marie-Claude, MORISSET Laure, PAPIN Gisèle, RICHER Marie-Christine, ROMAIN Mireille, ROY Marie-Laure, SALMON Martine, VENGEON Brigitte, WOLF Catherine ; Ms BONNIGAL Serge, BOURACHOT Régis, CHESNEAU Claude, CONZETT Pascal, COSNIER Michel, COURGEAU Claude, DESVAUX Michel, FRANCINEAU Jean-Jacques, GOETGHELUCK Patrick, GOMME Gino, HEMME Jean-Marc, LEMAIRE Jacques, LENA Jean-Michel, LETOURMY Gérald, MAHIEU Jean-Louis, MARIN Jean-Pierre, MAZALEYRAT Dominique, MORIN Pierre, PETIBON Yves, POUGETOUX Eric, REILLE Antoine, RENAUDEAU Jean-Marie, SAUVAGE DE BRANTES Guy, SCHNEL Jean-Marc, SEDILLEAU Jean-Michel, SENECHAUD Lucien, SEYNAEVE Denis, VINCEDEAU Jean-Pierre.

Le nombre de présents n'atteignant pas le quorum, M. le Président a proposé aux membres d'assurer l'ordre de jour hors délibérations.

Une seconde réunion se tiendra le **mardi 25 février à 18h** dans les locaux de la mairie de Pocé-sur-Cisse.

1. Finances du syndicat mixte

Le Compte de Gestion 2019 laisse apparaître un résultat de clôture de 23 389.43 € en investissement et de 158 028.77 € en fonctionnement.

Le Compte Administratif a été présenté par M. Renaudeau et le Budget Primitif par M. Courgeau. Ils n'ont pas été soumis au vote (Cf. documents joints).

2. Point d'étape sur le Contrat d'Objectif territorial pour le développement des Energies renouvelables 2018-2021 (COT EnR)

Il a été rappelé que le COT EnR, porté par les Pays Loire Nature et Loire Touraine, a été signé en juin 2018 avec l'ADEME et le Conseil régional.

Celui-ci permet aux collectivités de financer les projets Energies renouvelables des collectivités mais également des privés (hors particuliers) : agriculteurs, entreprises, associations, gîte...

Le COT a permis de créer une dynamique territoriale autour des énergies renouvelables et d'accompagner au mieux la mise en œuvre de ces projets.

Une vidéo a été conçue pour présenter et valoriser ce dispositif. Celle-ci a été présentée aux élus. Elle est disponible sur youtube et est à diffuser largement.

Un point d'avancement du COT sur les deux Pays a été présenté aux membres. Le tableau récapitulatif ci-après, présente les objectifs fixés lors de l'élaboration du dossier de candidature du COT (colonnes orange), les objectifs atteints aujourd'hui (colonnes vertes) et les résultats prévisionnels attendus en 2020.

Thématiques	Nb d'instal. prév.	Nb de tep prév.	% Energie engagée	Projets déposés	Projets "imminents"	% Energie prév. 2020
1 - Biomasse énergie +/- réseau de chaleur	4	119,1	39%	Ambilleu Gîte Machetières à Langeais La Bourdaisière Collège Neuvy le Roi	+2 Nouzilly Collège Savigné sur Lathan	88%
3 - Géothermie sur nappes	2	18,9	0%			0%
5 - Géothermie sur Champ de sondes	4	3,1	229%	St-Nicolas-de-B. Mazières-de-T. Cinq-Mars-la-Pile Continvoir St Christophe/le Nais	+2 La Chapelle / Loire Crèche CCTEV La Ville aux Dames	303%
8 - Valorisation thermique du Biogaz +/- réseau de chaleur	1	41	115%	Camping Sonzay GAEC de 'Bré' à Channay/Iathan		115%
9 - Création-Extension réseau de chaleur			2,2 tep	St Antoine de Rocher Le Boulay		
Total	11	182,1	57%	12	16	90% (163,6 tep)

Afin d'atteindre les objectifs au terme des 3 ans du COT EnR et ainsi pouvoir prétendre au renouvellement de ce contrat pour nos territoires, les priorités d'action 2020-2021 sont les suivantes :

1. **Prioriser l'action sur l'engagement des projets identifiés**
 - Faciliter la réalisation des projets en cours
 - Rester à l'écoute des projets à fort potentiel
2. **Garder un temps conséquent sur le retour d'expérience**
 - Faire des retours d'expérience des projets réalisés
 - Suivre les projets pour éviter les contre-références
 - Organiser des formations « conduite de chaufferie bois et géothermie »
3. **Continuer les pré-études comme un outil complémentaire pour le renouvellement du COT**
 - Opportunité de pré-étude EnR sur le territoire.

3. Les rencontres du Pays



La quatrième édition des Rencontres du Pays est lancée sur la thématique de l'Enfance.

Le programme sera diffusé début mars.



Les animations de mars à juin ont été présentées :

PUBLICATIONS

« INVENTAIRE D'ENFANCE »

À PARTIR DU MERCREDI 18 MARS

Page Facebook du Pays Loire Touraine



Jusqu'à fin décembre, nous vous proposons une série de publications intitulée Inventaire d'enfance permettant de mettre en valeur des édifices et des objets en lien avec l'enfance étudiés dans le cadre de l'inventaire du patrimoine. Au programme : lieux fréquentés par les enfants, objets utilisés pour/par des enfants, représentation de l'enfance dans des œuvres d'art civiles ou religieuses...

CINÉ-DEBAT

« MÊME QU'ON NAÏT IMBATTABLES ! »



JEUDI 19 MARS

// 19H30

Cinéma Le Balzac -
Château-Renault

En présence de la réalisatrice Elsa Moley. On aspire tous à vivre dans un monde sans violence. Et si tout commençait... par l'enfance ? Ce film vous invite, à travers une nouvelle conception de l'enfant, à reconsidérer la nature humaine. Un film d'Elsa Moley et Marion Cuerq (mars 2018).

GRATUIT

Entrée libre

Sonée organisée avec le REAAP de Château-Renault et le soutien de la CAF

VISITE-GÔTER

« MON ÉCOLE C'EST AUSSI
DU PATRIMOINE ! »

MERCREDI 22 AVRIL // 15H-16H30

Chançay



Enfilez votre cartable et plongez en famille dans l'histoire de l'école de Chançay au fil d'une visite qui vous fera remonter le temps, avant que ne sonne l'heure du goûter !

GRATUIT

Rdv : école de Chançay
Inscription obligatoire 02 47 57 30 83

APRÈS-MIDI

« EUROPE ET JEUX »

MERCREDI 27 MAI // 14H-17H

Saint-Martin-le-Beau



Viens participer à un après-midi jeux autour de la thématique de l'Europe !

En partenariat avec la Maison de l'Europe de Tours et le local jeune CCBVC Léo Lagrange.

GRATUIT

Rdv : accueil Passerelle, 31 rue de la Résistance
Ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans

VISITE

MON DOUDOU FAIT LA VISITE DU PARC

DIMANCHE 7 JUIN // 15H

Parc du château - Pocé-sur-Cisse



À l'occasion des Rendez-vous aux jardins, petits et grands sont invités à suivre un guide très spécial : Doudou ! Une balade inédite et pleine de surprises pour notre explorateur en culotte courte et son gentil public !

GRATUIT

Rdv : sous le grand cèdre - Durée 40 min
Famille avec enfants à partir de 2 ans et leurs doudous

SPECTACLE DE DANSE

« INSECTE »

DIMANCHE 7 JUIN // 16H

Parc du château - Pocé-sur-Cisse

Un grand tissu noué à la taille, bonnet sur la tête, la chorégraphe-interprète Anne Perbal se transforme en insecte. Cette seconde peau offre les reflets d'une nature qui grouille, sauvage et indomptable. Enveloppée dans son grand tissu, sorte de cocon où elle se cache, la danseuse est à la fois fourmi, sauterelle, araignée, papillon, scarabée. Elle se réfugie, se transforme, elle nous emmène dans l'infiniment petit, là où le minuscule et l'imperceptible se devinent.

GRATUIT

Rdv : sous le grand cèdre - Durée 30 min
Famille avec enfants à partir de 5 ans

4. Délibérations administratives

M. Courgeau a présenté l'objet des délibérations sans les soumettre au vote.

Délibération n°6 : Politique tarifaire de la régie de recettes « Pays d'art et d'histoire » du Pays Loire Touraine

Dans le cadre de la régie de recettes « Pays d'art et d'histoire », il est proposé d'augmenter 2 tarifs à partir de 2020 :

- STAGE D'INITIATION A LA CHAUX NATURELLE (journée) :
Tarif unique de 20€ par personne à partir de 16 ans (contre 15€ actuellement)
- CLUEDO PATRIMOINE ET RALLYES AUTOMOBILES (événementiel) :
8€ par personne (contre 6€ actuellement) avec une politique de gratuité élargie (moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et personne en situation de handicap)

Les autres tarifs des animations pour individuels restent inchangés, à savoir :

- ✓ Visites commentées estivales en journée, circuits thématiques commentés, et Cycl'Eau Trésor :
4 € (tarif unique)

- ✓ Visites spéciales avec intervention musicale, dégustation, initiation, visites nocturnes : **6 € (tarif unique)**
- ✓ Spectacles, visites théâtralisées et visites-spectacles : **8€ (tarif unique)**
- ✓ Ateliers enfants « Vacances des 6-12 ans » : **4 € (tarif unique)**
- ✓ Projections de films, expositions, conférences : **gratuité**
- ✓ Certaines visites et balades thématiques, visites-spectacles ou animations, selon la programmation (Rdv nationaux gratuits) : **gratuité**

5. Questions divers

Rapport d'activités du Pays Loire Touraine 2019

Le rapport d'activité 2019 sera envoyé par mail à l'ensemble des élus du Pays (comité syndical, mairie, communautés de communes) et des partenaires. Il sera consultable également en ligne sur le site internet du Pays.

Lancement de la programmation 2020 du PAH

Vendredi 15 mai à 18h au Château de Pocé sur Cisse

Prochain Comité syndical (installation des nouveaux élus)

Mercredi 10 juin à 18h à la salle polyvalente de Pocé sur Cisse

DÉPARTEMENT :	INDRE ET LOIRE	
Effectif légal du Syndicat Mixte :	80	
Nombre de membres en exercice :	67	
Nombre de membres présents :	67	
Date de convocation	08/09/2020	

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS LOIRE TOURAIN**

PROCÈS-VERBAL

**DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT,
DES VICE-PRESIDENTS
ET DES MEMBRES DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE**

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de septembre à 18 heures s'est réuni le Comité syndical du Pays Loire Touraine.

Étaient présents les délégués suivants¹ :

PRIEUR THIERRY	AMBOISE	PATIN KARINE	ATHEE SUR CHER
OFFROY ALAIN	AMBOISE	PINCON STEPHANIE	ATHEE SUR CHER
GUICHARD SANDRA	AMBOISE	LABARONNE DANIEL	BLERE
ROBINET MARTINE	CANGEY	CHANTELOUP LIONEL	BLERE
GODEAU FRANCK	CHARGE	MARTIN CHRISTIANE	BLERE
FAURI PATRICK	LIMERAY	BALLIN FABRICE	CHENONCEAUX
FRANCINEAU JEAN- JACQUES	LUSSAULT SUR LOIRE	BECHON ANNIE	CHISSEAUX
VILLEMAMN CHRISTOPHE	MOSNES	BONLIEU-FORTIER SOPHIE-ANNE	CIGOGNE
MOUGEOLLE NATACHA	NEUILLE LE LIERRE	BERNARD JEAN- FRANCOIS	COURCAY
KAHIA KAMEL	NOIZAY	MORISSET LAURE	DIERRE
COURGEAU CLAUDE	POCE SUR CISSE	CARATY MICHEL	EPEIGNE LES BOIS
DESVAUX MICHEL	SAINT OUEN LES VIGNES	GASNIER MICHELE	LA CROIX EN TOURAIN
FAUQUET CHRISTINE	SAINT REGLE	MARQUENET-JOUZEAU ANNE	LUZILLE
BOUTARD THIERRY	CC DU VAL D'AMBOISE	SCHNEL ALAIN	SAINT MARTIN LE BEAU

¹ En deçà de soixante-dix présents, il convient d'annexer une liste de présence au procès-verbal avec l'indication, pour chaque élu, de la commune ou du groupement qu'ils représentent.

LI-WOUNG-KI ALBAN	AUTRECHE	BRAULT JACQUES	SAINT MARTIN LE BEAU
HOUZE FABIEN	AUZOUER DE TOURAINNE	DANCRE JEAN-MARIE	SUBLAINES
DUPUIS BRIGITTE	CHATEAU RENAULT	BAYON DE NOYER ANNE	CC BLERE VAL DE CHER
GANNE SYLVIE	CHATEAU RENAULT	TREHIN AXELLE	REUGNY
ABERKANE SMAIL	CHATEAU RENAULT	AUGEREAU GILLES	VERETZ
ROUSSELET SABINE	CROTELLES	AUGE-GOUILLOU CORINNE	VERETZ
LEPRINCE FLORENCE	LA FERRIERE	DEVALLE PASCALE	VERNOU SUR BRENNE
POTTIER PATRICE	LE BOULAY	GOURON CLAUDE	VERNOU SUR BRENNE
SALGE FRANCK	LES HERMITES	PINEAU BRIGITTE	VOUVRAY
LAUGIS FREDERIC	MONTHODON	MEME NATHALIE	VOUVRAY
SENECHAUD LUCIEN	MORAND	DUMAGNOU SOPHIE	MONTLOUIS SUR LOIRE
GOMME GINO	NEUVILLE SUR BRENNE	LELANDAIS LAURE	MONTLOUIS SUR LOIRE
BESNARD JOËL	NOUZILLY	AVENET CELINE	MONTLOUIS SUR LOIRE
SENECHAL ISABELLE	SAINTE LAURENT EN GÂTINES	MAZALEYRAT DOMINIQUE	LA VILLE AUX DAMES
RENAUD EMMANUELLE	VILLEDÔMER	BERNARD MICHEL	LA VILLE AUX DAMES
LEPRINCE MARC	CC DU CASTELRENAUDAIS	LEMAIRE JACQUES	MONNAIE
ABLITZER CLAUDE	AZAY SUR CHER	RENAUDEAU JEAN- MARIE	LARCAY
MARTINEAU JEAN-PIERRE	AZAY SUR CHER	CESSAC JEAN- FRANCOIS	LARCAY
LALOT FRANCOIS	CHANCAY		
COCHIN JOCELYNE	CONSEILLERE DEPARTEMENTALE BLERE	GASCHET JEAN-PIERRE	CONSEILLER DEPARTEMENTA L CHATEAU RENAULT

Absents ² :

PEGEOT BERNARD	AMBOISE	LOUAULT VINCENT	CC BLERE VAL DE CHER
LENA JEAN-MICHEL	CANGEY	AVENET CHANTAL	AUZOUER DE TOURAINE
RAULT CHRISTOPHE	JEAN- LUSSAULT SUR LOIRE	PETAY JOCELYNE	DAME MARIE LES BOIS
CICUTTI CLAUDE	MONTREUIL TOURAINE	EN LARUE EVERINE	SAINTE NICOLAS DES MOTETS
CHATELLIER RICHARD	NAZELLES NEGRON	MARTINEZ CHRISTOPHE	SAUNAY
VERGEON DANIELLE	NAZELLES NEGRON	GONZALES- BOURGES CHANTAL	VILLEDÔMER
AMMANN MARYNE	NOIZAY	VIEMONT OLIVIER	MONNAIE
MAUDUIT ANNE	BLERE	THIEUX LAURENT	MONTLOUIS SUR LOIRE
HARDOUIN LUDOVIC	CERE LA RONDE	CONSTANTY-ROY VERONIQUE	MONTLOUIS SUR LOIRE
LUNVEN PHILIPPE	CIVRAY DE TOURAINE	SERER GERARD	VOUVRAY
DUPRE CLAIRE	EPEIGNE LES BOIS	MORETTE VINCENT	CC TOURAINE EST VALLEES
SORDON LYDIE	FRANCUEIL		
LEVEAU REMI	CONSEILLER DEPARTEMENTAL AMBOISE	BOURDY PATRICK	CONSEILLER DEPARTEMENTAL MONTLOUIS SUR LOIRE

1. Désignation du doyen d'âge

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Claude COURGEAU, Président sortant**, qui a désigné le doyen d'âge : Monsieur Michel DESVAUX. Le plus âgé des membres présents du Comité Syndical a ensuite pris la présidence de l'assemblée.

2. Installation des membres de l'assemblée délibérante

Madame Céline AVENET été désignée en qualité de secrétaire par le Comité.

Le doyen d'âge a déclaré les membres du Comité Syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

² Ne devront figurer dans la liste des absents que les conseillers communautaires (**les suppléants ne doivent pas être mentionnés**)

3. Élection du Président

Le Doyen d'âge a constaté que la condition de quorum était remplie³. Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé que le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Déroulement du scrutin

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au doyen d'âge qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin de vote uniforme fourni par le Syndicat. Le doyen a constaté que le délégué a déposé lui-même le bulletin dans l'urne.

Tous les délégués appelés ont pris part au vote.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	67
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de bulletins blancs	8
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	59
f. Majorité absolue	34

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
COURGEAU CLAUDE	58	Cinquante huit
<i>A reçu une voix sans s'être présenté</i>	1	Un

Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Claude COURGEAU a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3 Majorité des membres en exercice.

4. Détermination du nombre de Vice-Présidents

Sur proposition du Président Claude COURGEAU, le Comité Syndical a déterminé par délibération le nombre de Vice-Présidents à élire, sans que ce nombre puisse excéder 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du comité syndical, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents

A l'unanimité, les membres ont fixé le nombre de vice-présidents à 5 selon la répartition suivante :

- ⇒ 1 pour la communauté de communes de Bléré-Val de Cher,
- ⇒ 1 pour la communauté de communes du Castelrenaudais,
- ⇒ 2 pour la communauté de communes de Touraine-Est Vallées,
- ⇒ 1 pour la communauté de communes du Val d'Amboise.

5. Election des Vice-Présidents

Sous la présidence de Monsieur Claude COURGEAU, le comité syndical a ensuite été invité à procéder à l'élection des 5 Vice-Présidents.

Résultats du scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	67
c. Majorité absolue	34

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
AUGEREAU GILLES CCTEV Communauté de Communes Touraine Est Vallées		
BECHON ANNIE CCBVC Communauté de Communes Bléré Val de Cher	6	Soixante
FAUQUET CHRISTINE Communauté de Communes du Val d'Amboise	7	sept
LEPRINCE FLORENCE CCC Communauté de Communes du Castelrenaudais		
PINEAU BRIGITTE CCTEV Communauté de Communes Touraine Est Vallées		

Proclamation de l'élection des Vice-Présidents

Mesdames BECHON Annie, FAUQUET Christine, LEPRINCE Florence, PINEAU Brigitte et Monsieur AUGEREAU Gilles ont été proclamés Vice-Présidents et immédiatement installés.

6. Election des membres du Bureau

Il a été ensuite procédé au vote pour la désignation des membres du Bureau. Le président a indiqué que le bureau du syndicat mixte est composé du président, des présidents de communautés de communes du territoire, des conseillers départementaux (1 par canton) et de 16 membres (4 par communauté de communes dont les vice-présidents).

Résultats du scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	67
c. Nombre d'abstention	1
d. Majorité absolue	34

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
CHATELIER RICHARD Communauté de Communes du Val d'Amboise	66	Soixante six
DESVAUX MICHEL Communauté de Communes du Val d'Amboise		
PRIEUR THIERRY Communauté de Communes du Val d'Amboise		
BERNARD JEAN-FRANCOIS Communauté de Communes Bléré Val de Cher		
CHANTELOUP LIONEL Communauté de Communes Bléré Val de Cher		
GASNIER MICHELE Communauté de Communes Bléré Val de Cher		
GANNE SYLVIE Communauté de Communes du Castelrenaudais		
SALGE FRANCK Communauté de Communes du Castelrenaudais		
BESNARD JOËL Communauté de Communes du Castelrenaudais		
TREHIN AXELLE Communauté de Communes Touraine Est Vallées		
MAZALEYRAT DOMINIQUE Communauté de Communes Touraine Est Vallées		

Proclamation de l'élection des membres du Bureau

Mesdames GASNIER Michèle, GANNE Sylvie, TREHIN Axelle, Messieurs CHATELIER Richard, DESVAUX Michel, PRIEUR Thierry, BERNARD Jean-François, CHANTELOUP Lionel, SALGE Franck, BESNARD Joël, MAZALEYRAT Dominique ont été proclamés membres du Bureau et immédiatement installés.

5. Clôture du procès-verbal

Le Président,



Le conseiller le plus âgé,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.

La secrétaire,

A handwritten signature in red ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Le présent procès-verbal, dressé **en double exemplaire** et clos, le 17 septembre 2020 à 17h00 heures, ⁴ a été, après lecture, signé par le Président, le délégué le plus âgé et le secrétaire.

⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI ou du syndicat mixte. **Le second exemplaire doit être aussitôt transmis au représentant de l'État.**

Compte-rendu

Présents : M. COURGEAU CLAUDE ; ABERKANE SMAÏL ; ABLITZER CLAUDE ; AUGÉ-GOUILLOU CORINNE ; AUGÉREAU GILLES ; AVENET CELINE ; AVENET CHANTAL ; BAYON DE NOYER ANNE ; BECHON ANNIE ; BERTHELOT ESTELLE ; BORNE FRANÇOIS ; BOUTARD THIERRY ; BRAULT JACQUES ; CHANTELOUP LIONEL ; CHATELLIER RICHARD ; CICCUTTI CLAUDE ; DANCRE JEAN-MARIE ; DESVAUX MICHEL ; DEVALLE PASCALE ; DOUADY PHILIPPE ; FAUQUET CHRISTINE ; GASCHET JEAN-PIERRE ; GASNIER MICHELE ; GOETGHELUCK PATRICK ; GOURON CLAUDE ; GUERLAIS JOSETTE ; GUICHARD SANDRA ; GUILLAUT CORINNE ; KAHIA KAMEL ; LELANDAIS GUILLAUME ; LELANDAIS LAURE ; LEMAIRE JACQUES ; LEPRINCE FLORENCE ; LI-WOUNG-KI ALBAN ; LUNVEN PHILIPPE ; MARTIN CHRISTIANE ; MARTINEAU JEAN-PIERRE ; MARTINEZ CHRISTOPHE ; MAZALEYRAT DOMINIQUE ; MECHIN LAURENCE ; MERCERAND FREDERIC ; MORETTE VINCENT ; MORISSET LAURE ; MOUGEOLLE NATACHA ; PAINEAU CYRIL ; PATIN KARINE ; PEGEOT BERNARD ; PETEREAU FRANCK ; PETITBON YVES ; PIEAUX NATHALIE ; PINEAU BRIGITTE ; QUELARD JEAN-PAUL ; ROBINET MARTINE ; SALGE FRANCK ; SENECHAUD LUCIEN ; SERER GERARD ; TREHIN AXELLE

Excusés : MM et Mmes LENA JEAN-MICHEL ; RENAUDEAU JEAN-MARIE ; THIEUX LAURENT ; CONSTANTY ROY VERONIQUE ; DUPUIS BRIGITTE ; GANNE SYLVIE ; ROUSSELET SABINE ; POTTIER PATRICE ; LAUGIS FREDERIC ; BESNARD JOËL ; SENECHAL ISABELLE ; GONZALES-BOURGES CHANTAL ; LEPRINCE MARC ; LABARONNE DANIEL ; BALLIN FABRICE ; DUPRE CLAIRE ; SORDON LYDIE ; MARQUENET-JOUZEAU ANNE ; SCHNEL ALAIN ; LOUAULT VINCENT ; COCHIN JOCELYNE

Projection de la Vidéo des 20 ans du Pays (à retrouver en suivant ce lien : <https://youtu.be/UnGL593X06Y>)

Rôle des délégués au comité syndical :

- Les délégués représentent leur collectivité auprès du syndicat mixte du Pays Loire Touraine, ils reçoivent des informations utiles pour leur collectivité et contribuent aux orientations proposées au comité syndical
- Les délégués représentent le syndicat mixte du PLT auprès de leur collectivité, ils informent leur collectivité des actions menées par le syndicat.
- la présence des délégués en réunion est indispensable pour délibérer valablement. En cas d'empêchement, il est nécessaire de se rapprocher de son suppléant pour être représenté.
- Les délégués ont aussi un rôle de relais d'information auprès des habitants.

1. Présentation des missions portées par le Pays Loire Touraine

Une fiche détaillée par mission a été remise aux membres du comité syndical. Vous les retrouverez en fichier attaché à ce compte-rendu.

CRST 2018-2024

- 4^{ème} Contrat régional pour le territoire
- Thématiques : économie, agriculture, tourisme, culture, sport, enfance, jeunesse, mobilité, aménagement publics, logements, rénovation énergétique, biodiversité...
- Dispositif A VOS ID

- Enveloppe de 15 501 500 €, 50% des crédits engagés en 2 ans
- Bilan à mi-parcours fin 2020-début 2021

Programme Leader 2014-2020

- 2^{ème} programme Leader du Pays Loire Touraine
- Philosophie Leader : stratégie locale - innovation - expérimentation - mise en réseau des acteurs – partenariat public/privé - exemplarité - coopération
- 1 200 000 € de FEADER – 82% programmés - 51% payés
- Fin du programme : appel à projet 2019 ≈ 10 projets sélectionnés
- Prochaine programmation LEADER 2021-2027

Composition du comité de programmation LEADER :

- Pays Loire Touraine
- Communautés de communes du territoire
- Conseil de développement
- Chambres consulaires 37
- Office de Tourisme du Val d'Amboise
- Maison de la Loire
- Pôle XXI
- Mission Locale Loire Touraine
- Castelrenaudais Insertion
- ASSAD HAD Touraine
- GEIDA

Contrat Local de Santé

- Objectif : réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé
- Partenariat Pays/ARS/Région
- Déclinaison du Programme Régional de Santé (ARS) sur le territoire
- Coordination des partenaires locaux : domaine médical, médico-social, social
- 1^{er} CLS 2017-2020 : 24 Fiches Action, 33 actions, 1 800 personnes touchées directement
- 2^{ème} CLS : Elaboration fin 2020, démarrage début 2021
 - Construction du 2^{ème} Contrat Local de Santé : 1^{ère} rencontre jeudi 24 septembre
 - 1 élu·e Référent·e Santé par commune
 - 1 élu·e Délégué·e Santé par CC
 - Bilan qualitatif CLS 1 (ORS) : présentation lundi 28 septembre
 - 5 Groupes de travail thématiques : Santé de la famille, Prévention des violences, Santé mentale, Santé environnementale, Service Sanitaire : 2 séances : semaines 40 et 45

Inventaire : étude du patrimoine

- Créé par l'État en 1964 et transféré aux régions en 2004
- Partenariat Pays et Région Centre-Val de Loire depuis 2010
- Recherche en archives et sur le terrain sur le patrimoine architectural et le mobilier public
- Étude sur la vallée de la Brenne (9 communes) : publication d'un ouvrage et plus de 600 notices sur la base régionale
- Étude (Région) du canton de Bléré (16 communes) : publication d'un ouvrage et près de 500 notices sur la base régionale
- Étude en cours sur les églises, architecture et objets mobiliers (peinture, sculpture, orfèvrerie...)

PAH : Pays d'art et d'histoire

- Label national octroyé par le Ministère de la Culture (réseau de 202 VPAH - Villes et Pays d'art et d'histoire)
- 12 février 2009 : signature de la Convention de partenariat avec l'Etat officialisant la labellisation du Pays Loire Touraine
- Animation et valorisation du patrimoine, de l'architecture, du cadre de vie des 55 communes, au travers de multiples actions dont les évènements nationaux (visites, expo, spectacles, ateliers...)
- Service éducatif et offre groupes / Aide aux projets de signalétique patrimoniale et publications patrimoine
- Projet de CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)
- Renouvellement de la Convention signée avec l'Etat à concrétiser en 2021

Composition du Comité de pilotage

- Membres élus : un référent désigné par chaque Communauté de communes
- Membres de la Société civile : une dizaine de membres issus du Conseil de Développement dont : les représentants d'Associations Patrimoine, le Président de l'Office de Tourisme « Autour de Chenonceaux », le Président de l'Office de Tourisme « Amboise Val de Loire », un représentant du CAUE 37...
- Membres issus de collectivités et d'institutions publiques : la Chargée de mission patrimoine à la Ville d'Amboise, le Responsable du patrimoine à la Ville de Château-Renault, la Directrice de l'Office de Tourisme « Montlouis-Vouvray », la Directrice de l'Office de Tourisme « Amboise Val de Loire », la Responsable de l'Office de Tourisme « Autour de Chenonceaux », un représentant de la Mission Val de Loire...

COT ENR Contrat objectif territorial énergie renouvelable

- Contrat 2018-2021 financé par l'ADEME et le Conseil régional et co-porté avec le Pays Loire Nature
- Accompagnement technique et financier de projets Energies Renouvelables (hors particuliers) : géothermie, chaufferie bois, récupération de la chaleur fatale, solaire thermique
- Convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre-et-Loire (ALEC 37) pour animer la démarche et accompagner les porteurs de projets
- Renouvellement du COT sur 3 ans possible à partir de juin 2021

Composition du Comité de pilotage

- Pays Loire Nature : Président et Agent de développement
- Pays Loire Touraine : Président et Agent de développement
- ALEC 37 : Présidente, Conseillers en énergie partagé du territoire et Chargée de mission EnR
- Communautés de communes du territoire : 1 élu et 1 technicien par CC
- ADEME
- Conseil régional
- Conseil départemental
- Arbocentre
- Association française des professionnels de la géothermie
- Chambres consulaires 37

Etudes, réflexions et stratégies

- Mission d'ingénierie, études et prospectives territoriales

- Des études pré-opérationnelles menées depuis la création du Pays permettant de mutualiser les moyens à l'échelle Pays : services à la population, boucles cyclables touristiques, étude sur les marchés, agriculture biologique et circuits courts, schéma de développement touristique, Trame verte et bleue, étude économique, revitalisation des centres-bourgs...

Les Rencontres du Pays

- Un programme d'animations pour faire connaître les missions du Pays et valoriser le territoire autour d'un thème annuel
- 1 concours dessins – 1 concours photos
- Des animations grand public : visites, exposition, balades...
- 1 table ronde de clôture

Communication

Différents outils de communication permettent de présenter les missions et les actions du Pays :

- Site Internet : www.paysloiretouraine.fr
- Pages Facebook et Instagram
- Flyer de présentation du Pays et clip vidéo
- Lettres d'information

2. Journées européennes du Patrimoine : bilan 2020 et perspectives 2021

Bilan des JEP 2020

6 actions ont été proposées par le Pays d'art et d'histoire Loire Touraine sur le week-end :

- 2 mini-chasses au trésor à Nouzilly et Vouvray pour les familles (2*30 participants)
- 2 visites inédites du château de la Bourdaisière à Montlouis-sur-Loire (2*40 participants)
- 1 balade à la lueur des bougies à Athée-sur-Cher (80 participants)
- 1 spectacle « lessive de printemps » au lavoir de Mosnes par la compagnie Vent de Lune (60 participants)

Toutes les animations proposées étaient complètes.

Perspectives 2021

Le Pays Loire Touraine publie chaque année une brochure pour recenser l'ensemble des animations du territoire.

En 2020 : 40 pages (jumelées avec actions de l'Automne) 17 000 ex.

- collecte des données de mai à juillet (à l'aide d'une fiche/Inscription en ligne sur OpenAgenda de la DRAC CVL)
- rédaction/adaptation des textes et sélection des photos pour maquettage en collaboration avec une graphiste : juin-juillet
- corrections, relectures et envoi imprimeur : début août maximum
- dépôt des brochures dans les Offices de Tourisme (et siège de la Communauté de communes du Castelrenaudais en attendant le nouveau bureau touristique) pour retrait par les communes et organisateurs : début septembre

Les réflexions pour 2021 :

- méthodologie de collecte à perfectionner
- question du nombre de brochures à imprimer (et la poursuite de la diffusion aux élèves du CP au CM2, soit 9000 brochures)
- question de la diffusion participative, équitable et efficace.

3. Contrat de transition écologique (CTE)

Le Pays a intégré le réseau national des CTE en mai 2020, suite au dépôt d'une candidature en mai 2019. 107 territoires sont labellisés au niveau national dont 5 en Région Centre Val de Loire. Le Pays Loire Touraine est le premier CTE du département.

Le CTE est co-piloté avec la sous-préfecture d'Indre-et-Loire et est conduit avec les 4 Communautés de communes.

Le CTE est une opportunité pour structurer la politique de transition écologique à l'échelle Pays, le CTE doit être envisagé comme un accélérateur de projets. L'objectif est de mobiliser les acteurs dans la transition écologique du territoire et de co-construire des actions ambitieuses et opérationnelles.

Le CTE est signé pour une durée de 3 à 4 ans. L'objectif est de le signer pour la fin d'année 2020. Le CTE présente des fiches actions opérationnelles conduites autour d'un fil rouge. Il s'agit d'un contrat évolutif, modifiable au fil de l'eau par voie d'avenant. Il ne s'agit pas d'un contrat financier, les projets retenus dans le CTE mobiliseront des financements de droits communs.

Une signature du CTE est envisagée en décembre. Pour préparer le CTE, un comité de pilotage a été mis en place, il associe :

- Le Président du Pays et le Président du Conseil de Développement
- Le Député
- Le Sous-Préfet et la DDT 37
- Les 4 EPCI
- Le SCOT ABC
- L'ADEME
- Le Conseil régional
- Le Conseil départemental
- La CRESS

Des réunions de concertation avec les acteurs locaux sont également prévues pour mobiliser toutes les parties prenantes du territoire et identifier les projets de transition à venir. Une première réunion de lancement s'est tenue le 18 septembre à Montlouis-sur-Loire et a rassemblé une centaine de personnes : élus, techniciens, entreprises, associations...

4. Délibérations administratives

Les membres ont été destinataires du contenu des délibérations avec la convocation. Il a donc été proposé aux membres de passer directement au vote

Délibération n°1 : Règlement intérieur

Objet de la délibération :

- adopter le Règlement intérieur du Syndicat mixte du Pays Loire Touraine,
 - donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour veiller au respect des clauses qu'il comporte plus généralement, pour prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.
- ☞ Les membres ont validé à l'unanimité le règlement.

Délibération n°2 : Délégation d'attributions au Président et au Bureau

Objet de la délibération :

Approuver la délégation des attributions énumérées dans le document joint au Bureau et au Président.

- ☞ Les membres ont validé à l'unanimité la délégation des attributions au Bureau et au Président.

Délibération n°3 : Indemnité du Président

Objet de la délibération :

- Attribuer l'indemnité suivante au Président du syndicat mixte du Pays Loire Touraine à compter de sa prise de fonction :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Indemnité Brute (en €)
Président	17.72 %	689.20

- inscrire les crédits au Budget.
- ☞ Les membres ont validé à l'unanimité la délibération.

Délibération n°4 : Désignation du délégué élu et du délégué agent au CNAS

Délégué élu : Thierry PRIEUR, élu à Amboise

Délégué agent : Patricia BEAUPIED, adjointe administrative.

Objet de la délibération :

Valider la désignation et autoriser le Président à signer les documents se rapportant à cette décision.

- ☞ Les membres ont validé à l'unanimité la désignation de M. PRIEUR au CNAS.

Délibération n°5 : Désignation d'un représentant du Syndicat mixte du Pays Loire Touraine au Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Cher Aval

Délégué : Lionel CHANTELOUP, élu à Bléré

Objet de la délibération :

Valider cette désignation et autoriser le Président à signer les documents se rapportant à cette décision.

- ☞ Les membres ont validé à l'unanimité la désignation de M. CHANTELOUP au SAGE Cher Aval.

Délibération n°6 : Désignation d'un représentant du Syndicat mixte du Pays Loire Touraine au GIP Recia

Délégué titulaire : Franck SALGE, élu aux Hermites

Délégué suppléant : Claude COURGEAU

Objet de la délibération :

Valider cette désignation et autoriser le Président à signer les documents se rapportant à cette décision.

- ☞ Les membres ont validé à l'unanimité la désignation de M. SALGE en tant que délégué titulaire et M. COURGEAU en tant que délégué suppléant au GIP Recia.

Délibération n°7 : Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Objet de la délibération :

- valider l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2021-2024 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire : Sofaxis

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois.

Catégories de personnel assuré, taux de cotisation retenus et garanties souscrites :

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : 6,30%

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents non titulaires de droit public : **1,15%**

Tous risques avec **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire** :

Assiette de cotisation : traitement indiciaire brut

- prendre acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales,
 - autoriser le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
 - autoriser le Président pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.
- ☞ Les membres ont validé à l'unanimité la délibération.

Délibération n°8 : Dématérialisation des actes au contrôle de légalité – Convention entre la Préfecture d'Indre-et-Loire et le Syndicat mixte du Pays Loire Touraine

Objet de la délibération :

- décider de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
 - d'approuver les termes de la convention entre le Syndicat mixte du Pays Loire Touraine et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les dispositions évoquées par le Rapporteur et annexée à la présente délibération,
 - d'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'État,
 - de prendre note que le Groupement d'Intérêt Public Récia domicilié Parc des Aulnaies - 151 rue de la juine à OLIVET (Loiret) est désigné comme opérateur de mutualisation
 - de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.
- ☞ Les membres ont validé à l'unanimité la délibération.

Délibération n°9 : Administration générale - Renouvellement d'un poste d'Agent de développement

Objet de la délibération :

- valider le renouvellement du poste d'agent de développement en contrat à durée indéterminée à partir du 05 janvier 2021
 - autoriser le Président à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.
- ☞ Les membres ont validé à l'unanimité la délibération.

5. Questions diverses

Bilan de la rencontre des élus organisée le 22 septembre à Nazelles-Négron

Le Pays a organisé le 22 septembre dernier à Nazelles-Négron une matinée de présentation des missions et du rôle du Pays pour les nouveaux élus du territoire. 49 élus étaient présents représentant 33 des 55 communes du territoire.

Assises européennes de la transition énergétique

Les 12, 13 et 14 janvier 2021 seront organisées la 4^{ème} édition des assises européennes de la transition énergétique.

Nous avons été retenus pour présenter en atelier notre démarche COT EnR (contrat d'objectif territoriale pour le développement des énergies renouvelables thermiques) porté avec le Pays Loire Nature.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, nous avons été avertis après le comité syndical que ces assises se tiendront à distance.

Calendrier des réunions du Comité syndical :

- Mercredi 9 décembre 2020 à 18h00 – Lieu communiqué ultérieurement
- Mardi 26 janvier 2021 à 18h00 à la salle polyvalente de Pocé-sur-Clisse
- Mardi 16 mars 2021 à 18h00 à la salle polyvalente de Pocé-sur-Clisse

Compte-rendu

Présents : M. COURGEAU CLAUDE ; ABLITZER CLAUDE ; AMMANN MARYNE ; AUGEREAU GILLES ; AVENET CELINE ; AVENET CHANTAL ; BECHON ANNIE ; BERNARD JEAN-FRANCOIS; BESNARD JOËL; BONY JOSE ; CALAUX VIRGINIE ; CHATELLIER RICHARD ; CHERBONNIER PASCALE; DANCRE JEAN-MARIE ; DESVAUX MICHEL ; DEVALLE PASCALE ; DUPUIS BRIGITTE ; FAUQUET CHRISTINE ; GANNE SYLVIE ; GASCHET JEAN-PIERRE ; GASNIER MICHELE ; GOETGHELUCK PATRICK ; GONZALES BOURGES CHANTAL ; GOURON CLAUDE ; GUERLAIS JOSETTE ; LABARONNE DANIEL; LEMAIRE JACQUES ; LEPRINCE FLORENCE ; LEPRINCE MARC ; LOUAULT VINCENT; MARQUENET-JOUZEAU ANNE ; MARTIN CHRISTIANE ; MARTINOT ERIC ; MAZALEYRAT DOMINIQUE ; MECHIN LAURENCE ; MEGNOUX VINCENT; MORETTE VINCENT ; MORISSET LAURE ; PATIN KARINE ; PEGEOT BERNARD ; PETAY JOCELYNE ; PETEREAU FRANCK ; PINEAU BRIGITTE ; POIRIER CHRISTINE ; POTTIER PATRICE; RAULT CHRISTOPHE; RENAUDEAU JEAN-MARIE ; ROBINET MARTINE ; SENECHAUD LUCIEN ; THIEUX LAURENT

Autres invités présents : AVENET DIDIER ; GAUDRON ISABELLE

Excusés : AUGÉ- GOUILLOU CORINNE ; BERTHELOT ESTELLE; BOUTARD THIERRY ; CHANTELOUP LIONEL ; BONNIN BRUNO ; COCHIN JOCELYNE ; GODEAU FRANCK ; PIEAUX NATHALIE ; SALGE FRANCK ; SCHNEL ALAIN ; SORDON LYDIE ; TREHIN AXELLE

Cette réunion s'est tenue en visioconférence.

1. Intervention de M. François BONNEAU, Président du Conseil régional Centre-Val de Loire

Après avoir rappelé l'importance pour le Pays de la contractualisation via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), le partenariat engagé (Inventaire du patrimoine) et les missions portées par le syndicat et accompagnées par la Région (Pays d'art et d'histoire, Contrat Local de Santé), M. Claude COURGEAU, Président du Pays Loire Touraine, a laissé la parole à M. François BONNEAU, Président du Conseil régional Centre-Val de Loire.

Cette intervention a été l'occasion de rappeler que le Conseil régional contractualise avec une trentaine de territoires au niveau régional, pour une durée de six ans. Les CRST sont les moyens de faire converger les orientations de la Région avec les projets de territoire des bassins de vie, portés par les Pays et les Agglos, dans de nombreux domaines (développement économique, environnement, services à la population, sport...) en les priorisant. Ils sont signés avec les Pays mais les EPCI et les villes-centres du territoire sont également cosignataires.

Pour le Pays Loire Touraine, l'enveloppe d'aides régionales s'élève à 15 501 500 euros, dont 650 000 pour le dispositif A vos ID. Au bout de deux ans et demi, 50% de l'enveloppe globale ont déjà été engagés pour financer des projets structurants (aménagement de fonciers économiques, centre aquatique, itinéraires cyclables, rénovation énergétique...). Sur ce territoire, les services à la population (4,5 M), le développement économique (2,5 M), le tourisme et le patrimoine culturel, ont également une importance particulière. Parmi les règles des CRST figurent le fait que 15% de l'enveloppe doivent être consacrés à la performance énergétique et 5% consacrés à la biodiversité.

Les bénéficiaires du CRST peuvent être les communes (une clause permet à la Région d'intervenir sur des projets portés par des « petites » communes), les communautés de communes (échelon autour duquel se développent les projets économiques et les services à la population), mais également des privés (agriculteurs) ou des associations (via A vos ID).

Le Pays Loire Touraine entre dans une période de bilan à mi-parcours qui permet une évaluation du CRST au bout de trois ans de mise en œuvre afin de faire le point sur les projets maintenus ou supprimés, suite au renouvellement des municipalités et de définir des priorités dans le contexte actuel.

Le CRST doit, en effet, refléter au plus près la réalité du territoire afin que la consommation soit la plus élevée possible (le Pays Loire Touraine fait d'ailleurs partie des Pays qui ont l'un des meilleurs taux de

consommation sur les précédents contrats). C'est pourquoi, la Région a proposé que, si un projet inscrit au CRST ne se faisait pas, l'argent prévu sur ce projet irait abonder le financement d'autres projets inscrits dans le contrat en augmentant le taux d'intervention, dans le cadre de la relance.

Parallèlement, il a également été annoncé que les fonds européens FEADER allaient vraisemblablement pouvoir être ré-abondés pour la période 2021-2022, en attendant le nouveau FEADER à partir de 2023. C'est une bonne nouvelle pour le programme européen LEADER du Pays Loire Touraine dont la consommation est elle aussi très élevée.

Les échanges avec les élus ont permis au Président du Conseil régional de préciser certains points. Il a ainsi été indiqué que l'objectif commun de l'État et de la Région était de travailler ensemble sur une harmonisation et surtout une complémentarité des dispositifs de chacun.

Le prochain Contrat de Plan État-Région, qui sera validé au premier semestre 2021, va apporter au territoire régional une aide supérieure au Contrat de Plan État-Région précédent. Ce Contrat de Plan État-Région va être complété par le plan de relance et les Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Ces CRTE vont regrouper dans un seul contrat plusieurs dispositifs (Contrat de ruralité, Contrat de transition écologique, Territoire d'industrie...) qu'utilisait auparavant l'État.

Il est donc nécessaire de trouver l'articulation entre le CRTE et le CPER. Il est préconisé que tous les projets qui peuvent figurer dans le plan de relance doivent y être mis en sachant que ces projets doivent être prêts à démarrer (car les travaux doivent être réalisés avant fin 2022) et les autres projets pourront être mis dans le Contrat de Plan État-Région. Par ailleurs, il faudra que ce nouvel outil (CRTE) s'articule avec le CRST porté par la Région afin que cela soit plus simple pour les collectivités locales.

La question du développement économique reste une priorité de la Région, notamment le tourisme (avec l'hôtellerie-restauration) et l'industrie qui ont fortement été impactés par la crise actuelle. Dans le cadre de la relance, l'État et la Région devront être attentifs dans leurs aides apportées afin qu'elles bénéficient aux écosystèmes industriels et économiques des territoires et n'alimentent pas une compétition ou une mise en concurrence entre pays européens.

2. Conseil de développement

Le Pays est doté, depuis sa création, d'un Conseil de développement qui représente la société civile et travaille sur des projets à la demande des élus du Pays ou par auto-saisine.

Il contribue au suivi et à l'évaluation du projet de territoire (charte de développement) et est associé aux réflexions stratégiques du Pays par le biais de groupes de travail et comités de pilotage. Son avis est obligatoire sur l'élaboration et le Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale est obligatoire.

Il permet de mettre en réseau les acteurs et de porter la parole citoyenne dans les projets des collectivités. Il peut travailler sur des thématiques qui lui semblent importantes sur le territoire et initier des expérimentations. Sa composition reflète la diversité des acteurs de la société civile du territoire (représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, environnementaux...). Les membres de ce conseil y participent bénévolement. Ils n'ont pas de mandat politique mais sont impliqués dans la vie locale.

Les membres du conseil de développement sont désignés pour une durée de six ans, mais des membres peuvent être ajoutés en cours de mandature, après validation en comité syndical. Ses membres élisent un bureau et un président qui participe aux réunions du Bureau et du Comité syndical. Le président sortant du conseil de développement est M. Didier AVENET, viticulteur à Saint-Martin-le-Beau.

Afin de renouveler la composition du conseil de développement, une liste de membres potentiels a été soumise aux communautés de communes et complétée suite à leurs propositions.

Les élus du Comité Syndical ont approuvé à l'unanimité la composition suivante :

CC Bléré Val de Cher

- Didier AVENET, viticulteur, Saint Martin le Beau
- ORA Bléré
- Union des commerçants et artisans de Bléré
- Union des commerçants et artisans de Saint Martin le Beau
- GDA Champeigne
- Office de tourisme Autour de Chenonceaux-Vallée du Cher
- Centre socio-culturel de Bléré
- Les amis du Patrimoine d'Epeigné-les-Bois
- Association du Manoir Thomas Bohier, Saint Martin le Beau
- Association Patrimoine industriel et artisanal Blérois (2APIB)
- Association Edouard André, La Croix en Touraine
- Syndicat des vins de Chenonceaux

CC du Castelrenaudais

- Association des Industriels du Castelrenaudais (AICR)
- Centre-socio culturel Elan Coluche
- Association Castelrenaudais Insertion
- Union des commerçants et artisans du Castelrenaudais
- GDA Nord-Est
- Arboretum La Petite Loterie, Monthodon
- Entreprise Bêle Pâture, Monthodon
- Cinéma Le Balzac, Château-Renault
- La Réserve de Beaumarchais, Autrèche
- Camping l'Orangerie de Beauregard, Villedômer
- Association Le Pic Noir, Nouzilly
- Maison du Tourisme du Castelrenaudais

CC Touraine-Est Vallées

- ERET
- Union commerciale de Montlouis-sur-Loire
- Maison de la Loire, Montlouis-sur-Loire
- Centre socio culturel La Passerelle, Montlouis-sur-Loire
- Centre socio culturel Camille Claudel, La Ville-aux-Dames
- AMAP Bio en Brenne, Monnaie
- Association Sauvegarde du patrimoine, Vernou-sur-Brenne
- Collectif Transition, Reugny
- Association La Compagnie de Gastronomes, Vouvray
- Vouvray Patrimoine, Vouvray
- Association des Mariniers du Jean Bricau, Véretz
- Ô Panier d'Azay, Azay-sur-Cher
- Le Château du Mortier, Monnaie

- EARL Le Biotopé, La Ville-aux-Dames
- Association Les Amis du Cher canalisé, Véretz
- Syndicat des vins de Montlouis-sur-Loire
- Syndicat des vins de Vouvray
- Office de tourisme Montlouis-Vouvray : Touraine Val de Loire

CC du Val d'Amboise

- GEIDA
- Association Centre Charles Péguy-MJC
- Pole XXI, Lussault-sur-Loire
- Association Les Jardins de Contrat, Montreuil-en-Touraine
- Association Objectif, Nazelles-Négon
- Association MARPA-Ecole, Souvigny-de-Touraine
- Office de tourisme Amboise Val de Loire
- Association Nature Environnement Val d'Amboise
- Association Cercle Ambacia, Souvigny-de-Touraine
- Terre de Santé, Amboise
- Résidence Domitys, Amboise
- Syndicat des vins d'Amboise
- Union commerciale du Val d'Amboise

Echelle Pays

- Mission Locale Loire Touraine
- Chambres consulaires : CA, CCI et CMA
- CPIE Touraine-Val de Loire
- Radio Active
- ASHAJ / Foyer de jeunes travailleurs
- Fondation du patrimoine
- Société d'horticulture de Touraine
- Syndicat des vins de l'appellation Touraine

3. Contrat de transition écologique

Le Pays Loire Touraine a été labellisé Contrat de Transition Ecologique (CTE) par le Ministère de la Transition écologique et solidaire fin mai 2020. Nous avons estimé collectivement que ce Contrat était une opportunité pour contribuer à la mutation écologique et économique de notre territoire, en associant citoyens, associations, entreprises et acteurs locaux.

Le CTE n'est pas un contrat financier, mais un projet identifié dans un CTE sera prioritaire sur les financements de droits communs.

Dès le 20 juillet, le Pays a associé les 4 Communautés de communes et l'Etat pour échanger sur les conditions d'engagement de chacun dans cette démarche et identifier ensemble les étapes et sujets clefs pour notre territoire. Malgré des échéances contraintes par le calendrier électoral, l'ensemble des institutions présentes a décidé de poursuivre cette démarche.

Une réunion de lancement a été organisée, le 18 septembre, avec l'ensemble des acteurs locaux. Plus de cent personnes du territoire étaient présentes : institutions, associations, entreprises et collectivités. Depuis, des points d'étape ont été organisés environ tous les 15 jours avec les Communautés de communes afin de suivre l'avancée des démarches et de définir collectivement la méthodologie d'élaboration du CTE.

Devant les nombreux retours de projets des collectivités, acteurs privés et associatifs du territoire (plus d'une centaine de projets identifiés), les élus du Pays ont validé lors de la réunion de bureau du 13 octobre, un renfort d'ingénierie pour assurer le lien avec les porteurs de projets, le suivi et la rédaction du contrat.

Le 6 novembre dernier, le Sous-Préfet a présenté aux élus des EPCI (Présidents et VP en charge du suivi du CTE) lors d'une visio-conférence, les nouveaux contrats qui seront développés sur le territoire dès 2021 : les CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique). Le Sous-Préfet a précisé que la signature du CTE permettrait au territoire d'aller plus vite pour engager ces nouveaux contrats en 2021.

Le COPIL du 23 novembre dernier a validé la trame générale du CTE, et notamment les grandes orientations stratégiques suivantes :

1. Développer les mobilités durables sur le territoire
2. Engager le territoire dans une transition énergétique durable
3. Ancrer la biodiversité au cœur des aménagements du territoire
4. Engager le territoire dans une transition agricole et alimentaire durable
5. Favoriser le recyclage et le réemploi des ressources

Le Contrat de Transition Ecologique est en cours de rédaction. La date de signature initialement prévue le 18 décembre prochain a été reportée début février (date pressentie le vendredi 5 Février). Les Communautés de communes ont été sollicitées pour amender au besoin le document de travail et devront dans un second temps délibérer sur le CTE en Conseil Communautaire. Le Pays devra lui aussi délibérer lors du prochain Comité Syndical, le 26 janvier 2021.

4. Délibérations administratives

Délibération n°2 : Création d'un poste d'Adjoint(e) de l'animatrice de l'architecture et du patrimoine

La charge accrue, depuis plusieurs années, des missions et des projets du Pays d'art et d'histoire, et la démarche engagée avec le Ministère de la Culture pour le renouvellement du label en 2021, ont conduit les membres du Bureau à proposer la création d'un poste d'adjoint(e) à l'animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Cet(te) adjoint(e) aurait comme missions de gérer et mettre en œuvre l'action éducative et l'offre pour les groupes ; d'aider à la conception et la mise en œuvre d'actions de valorisation et de médiation du patrimoine ; de participer à la communication et promotion du Pays d'art et d'histoire.

Ce poste, CDD de 3 ans à temps complet (35h), est finançable par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire pendant 3 ans (50%/30%/20%).

Les élus ont autorisé, à la majorité moins deux abstentions, le Président à créer un poste d'adjoint(e) de l'Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine, de modifier en conséquence le tableau des effectifs, d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, de solliciter la subvention auprès de la DRAC Centre-Val de Loire, et à signer l'ensemble des pièces et actes se rapportant à cette décision.

Délibération n°3 : Signature de la convention ORT Bléré-Val de Cher

Les élus ont autorisé, à l'unanimité, le Président à signer la convention cadre « Opération de revitalisation du territoire – Communauté de communes Bléré-Val de Cher ».

5. Questions diverses

Calendrier du bilan à mi-parcours du CRST

Concernant le bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale signé avec le Conseil régional, il est envisagé le calendrier suivant :

- Travail technique et arbitrage des élus du Bureau, de décembre 2020 à mars 2021
- Avis du Conseil de développement fin mars/début avril 2021
- Validation en Comité syndical, le 20 avril 2021

- Envoi au Conseil régional : fin avril/début mai 2021
- Validation en commission permanente régionale : Octobre 2021

Contrat local de santé

Le travail sur le CLS 2 est en cours, des groupes de travail ont été organisés avec les élus référents des communes, des communautés de communes et les acteurs et partenaires locaux. La signature du CLS 2 est prévue pour le printemps 2021 (avril/mai) pour une durée de 5 ans. Un point sera fait lors du comité syndical de janvier sur les avancées de ce travail.

Par ailleurs, le Pays Loire Touraine a été le premier Pays à signé le protocole de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre dernier.

Enfin, dans le cadre du programme régional Santé-Environnement de l'Agence Régionale de Santé, l'Observatoire Régional de Santé a été missionné pour faire un diagnostic. Quatre territoires régionaux portant des Contrats Locaux de Santé ont été choisis pour participer à ce diagnostic, parmi lesquels le Pays Loire Touraine.

Calendrier des réunions 2021

Les comités syndicaux auront lieu l'année prochaine à la salle polyvalente de Pocé-sur-Cisse, à 18h, les mardis : 26 janvier, 16 mars, 20 avril, 15 juin et 19 octobre.